



Regularisation apres le mariage avec une francaise

Par **piker**, le **06/01/2011** à **14:50**

Bonjour, je suis piker, je me suis marié avec ma femme française, et ça fait plus d'un an que nous sommes ensemble, je voulais régulariser ma situation en France mais j'ai un problème, j'ai un visa court séjour qui est périmé depuis 2004 ainsi que mon passeport qui s'est périmé et que j'ai renouvelé à l'ambassade du Cameroun en Italie en 2009, alors j'aimerais savoir si je peux faire une demande de visa long séjour avec car je n'ai pas de papier, merci de votre réponse, s'il vous plaît aidez-moi car je ne sais pas comment procéder car on me dit que le fait d'avoir renouvelé mon passeport en Italie, rend caduque le visa qui se trouve, donc je suis entré irrégulièrement en France, et pour tant c'est le visa qui m'a permis d'être dans l'espace Schengen. merci d'avance de votre réponse, ou je dois attendre 3 ans avant de faire la demande de régularisation, pour un marié, c'est trop

Par **mimi493**, le **06/01/2011** à **17:53**

Le fait d'avoir refait votre passeport en Italie, PROUVE que vous êtes entrée en 2009 illégalement en France. Pour que votre entrée avec visa joue, il aurait fallu ne plus sortir de France depuis qu'il est périmé.

Vous ne pouvez donc plus obtenir votre visa long séjour en Préfecture, vous devez rentrer dans votre pays pour le demander.